

## ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est, par le présent, donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance régulière tenue le 10 février 2025, à 19h, le règlement numéro 2025-498 concernant la régie interne et la procédure des séances du conseil.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le règlement 2025-498 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 11 février 2025.



Antoine Audet  
Directeur général et greffier-trésorier  
(Publication sur le site internet de la Ville et dans le journal le Hublot, le 13 février 2025)